

Résolution du Congrès du SNUDI FO 91 réuni à la Bourse du Travail d'Évry, le mardi 04 octobre 2022



Le congrès du SNUDI FO 91 se réunit un mois après une rentrée scolaire sans précédent en Essonne avec pour la première fois un nombre de contractuels embauchés plus important que de stagiaires.

Le président Macron et son gouvernement poursuivent les mêmes logiques de régressions sociales, les mêmes logiques inhérentes à la Loi travail, aux ordonnances Macron, à la loi de transformation de la Fonction Publique (qui entraîne une accélération de la dégradation de la fonction publique), aux lois Blanquer, au PPCR, au Grenelle de l'Éducation. Le Congrès du SNUDI FO 91 n'accepte pas la destruction de l'École publique, de nos conquêtes sociales, en particulier de nos retraites et de nos statuts.

Salaires

Pour le Congrès du SNUDI FO 91, la question des salaires est au centre des revendications. La situation actuelle est marquée par une augmentation sans précédent du coût de la vie. Le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010. En ne considérant que la période 2000-2021, les fonctionnaires ont perdu 22% de leur pouvoir d'achat. Le gouvernement se permet de nous jeter des miettes pour contenir notre mécontentement avec les 3% accordés cet été.

Le salaire d'un enseignant débutant représentait 2,2 fois le SMIC en 1980. Il ne représente plus aujourd'hui qu'à peine 1,2 fois le SMIC.

Le congrès du SNUDI FO 91 exige une augmentation beaucoup plus significative de l'ISSR et le maintien de l'indexation de l'ISSR sur le point d'indice. Le SNUDI FO 91 revendique également une augmentation des frais de déplacements pour tous les personnels du 1er degré qui peuvent les percevoir : membres de RASED, CPC...

Le « Grenelle » du ministre Blanquer n'a pas répondu aux revendications.

L'augmentation de 3% octroyée par le ministre N'Diyaye est très en-dessous de l'inflation de 7% sur 1 an !

Le Congrès du SNUDI FO 91 revendique :

- L'augmentation du point d'indice de 25 % pour rattraper le pouvoir d'achat perdu
- Une augmentation indiciaire pour tous les personnels et sans contreparties
- réindexation du point d'indice sur l'inflation

Postes

Le Congrès constate que le manque d'enseignants titulaires remplaçants conduit à des centaines de classes non remplacées en Essonne pendant des mois.

Le Congrès du SNUDI FO 91 revendique la création en urgence de tous les postes nécessaires et le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins. Le Congrès du SNUDI FO 91 refuse la dislocation du remplacement (fusion des fonctions, application Andjaro, e-remplacement...) mise en place dans certains départements. Le Congrès du SNUDI FO 91 mandate le Bureau Syndical du SNUDI FO 91 pour poursuivre les interventions auprès du DASEN et du recteur et sur la base de ces revendications :

- Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels formés sous statut !
- Ouverture et ré-abondement des listes complémentaires !
- La titularisation de tous les contractuels (qui le souhaitent) au lieu d'un renouvellement de CDD ou d'une

proposition de CDI !

- Les ouvertures de postes nécessaires et l'arrêt des fermetures notamment quand l'année scolaire est déjà commencée.
- Le recrutement des personnels indispensables au fonctionnement ordinaire de l'école (psyEN, médecin EN, postes spécialisés RASED, UPEEA, et AESH)

Retraites

Le Congrès du SNUDI FO 91 s'oppose à toute remise en cause du code des pensions civiles et militaires.

Le Congrès du SNUDI FO 91 n'acceptera aucun recul de l'âge légal de départ ni l'allongement de la durée des cotisations.

Face aux conséquences néfastes de toutes les contre-réformes imposées depuis 1993 qui ont conduit à une baisse drastique du montant des retraites et pensions, alors que la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15 %, passant de 37,5 à 43 ans à partir de la génération 1973, Le Congrès du SNUDI FO 91, rappelant que « 40 ans c'est déjà trop », confirme sa démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour de la retraite à 60 ans, dans la perspective du retour aux 37,5 années de cotisation pour un taux plein et la suppression de toute décote.

Le Congrès du SNUDI FO 91 réaffirme son attachement viscéral à un modèle de protection sociale reposant sur la solidarité intergénérationnelle et aux régimes de retraites par répartition.

Le Congrès du SNUDI FO 91 se prépare à participer à l'organisation d'une résistance forte et unitaire pour mettre en échec toute volonté gouvernementale de remettre en cause notre Sécurité Sociale.

Pas touche à nos retraites ! Maintien de tous les régimes et des acquis de 1945 !

Le Congrès revendique la possibilité pour les collègues de choisir un temps partiel senior (à partir de 55 ans) avec une rémunération supérieure au pourcentage du temps partiel choisi et de pouvoir partir à la retraite dès sa date d'anniversaire.

« Transformation » de la Fonction Publique

Le SNUDI FO 91 , avec son syndicat national, avec la FNEC-FP FO et avec la FGF revendiquent le retrait de cette loi. La mise en application de cette réforme pèse sur les règles de mutation, de promotion. Les CAPD sont vidées de leur substance, les CHSCT sont balayés et disparaîtront en janvier 2023 pour être fusionnés avec les CTSD dans le « CSA » (cf « CSE » dans le privé!).

Le recours aux contractuels continue de se généraliser, y compris dans l'enseignement avec 270 PE contractuels recrutés cette rentrée en Essonne pour seulement 230 PE fonctionnaires stagiaires formés et sous statuts !

Grenelle

Le Congrès du SNUDI FO 91 se félicite que la FNEC-FP FO ait refusé de participer à la mascarade des ateliers du Grenelle, (rejoint ensuite par la CGT puis la FSU). Le Congrès du SNUDI FO 91 constate que le Grenelle du ministre s'articule parfaitement avec PPCR (management, accompagnement, constellations...) et avec les expérimentations Macron à Marseille.

Direction d'école

Le Congrès du SNUDI FO 91 demande le retrait de la loi Rilhac qui introduit l'autorité fonctionnelle et la délégation de compétence pour les directeurs et les directrices. Le Congrès revendique :

- L'abrogation de la loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille !
- Le retrait des « référents direction d'école » !
- Le retrait du « Grenelle – PPCR » du Ministre Blanquer !
- L'augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles ! Pas une école sans décharge hebdomadaire assurée par un PE titulaire, formé et sous statut !
- L'amélioration indiciaire pour les directeurs : 100 points d'indice pour tous et maintenant !
- Le recrutement d'une aide administrative statutaire dans chaque école et non ponctuellement le recours à un jeune en emploi civique !
- L'allègement des tâches et respect du décret de 1989 !
- Mise en place d'un accompagnement à la préparation à la liste d'aptitude à la direction.

PPCR

Le Congrès du SNUDI FO 91 revendique l'abrogation de PPCR qui en échange de miettes salariales en 2017 a introduit le déroulement de carrière au mérite, l'opacité et l'arbitraire dans les promotions, et un accompagnement permanent à l'instar des formations constellations et des évaluations d'école qui se mettent en place et s'institutionnalisent. Le Congrès du SNUDI FO 91 constate et regrette que le PPCR s'articule parfaitement avec les contre-réformes Dussopt et les réformes issues du Grenelle Blanquer, qu'il a, à certains égards, anticipé.

Mouvement départemental

Depuis que les CAPD ont été dessaisies des opérations de mouvement, règnent désormais l'opacité la plus totale, l'arbitraire dans les opérations de mutation intra départementales : Passe-droits, erreurs non rectifiées, postes non offerts... désormais tout est possible. La loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, dans la poursuite des logiques PPCR, a définitivement retiré aux élus du personnel à la CAPD toutes leurs prérogatives de contrôle des opérations du mouvement. Plus aucune vérification générale des postes offerts n'est possible, pas plus que du projet d'affectation de tous les participants ni de leur barème puisque les élus du personnel sont privés de toutes les informations nécessaires à ces vérifications.

Le Statut Général des Fonctionnaires de 1946 avait institué les CAP pour que s'exerce le contrôle syndical sur le déroulement de carrière (mutation, promotion, départ en stage, sanction, etc.) des fonctionnaires afin de veiller au respect des lois et règlements relatifs à la gestion des personnels, de garantir leur égalité de traitement, bref d'en finir avec l'arbitraire hiérarchique qui, jusqu'en 1945, mettait la carrière du fonctionnaire sous la tutelle du pouvoir politique qui pouvait, en particulier, déplacer d'autorité un agent ou empêcher sa mutation... Les ministères Vallaud-Belkacem-Blanquer ont détruit en quelques années, ce que des années de combat syndical avaient réussi à obtenir.

Le Congrès du SNUDI FO 91 revendique le retour de l'Ancienneté Générale de Service comme élément principal du barème, l'abrogation de la loi Dussopt, et le retour des prérogatives des CAPD en matière de mutation.

Le Congrès du SNUDI FO 91 revendique l'abandon des postes à profil.



Évaluations Nationales et locales

Le Congrès du SNUDI FO 91 constate que des syndicats d'inspecteurs appellent les IEN à n'exercer aucune pression sur les enseignants de CP / CE1 ou de leurs directeurs d'école pour les contraindre à réaliser ces évaluations nationales.

Le Congrès du SNUDI FO 91 revendique :

- Le respect de la liberté pédagogique des personnels et en stoppant cette culture de l'évaluation permanente chère au management Blanquer !
- L'abandon des évaluations nationales
- L'abandon des évaluations locales (GS / CM2)

Évaluations d'écoles

Le SNUDI FO 91 défendra tous les collègues, toutes les écoles qui refuseraient de participer à ces évaluations et seraient confrontés à des pressions.

RASED - UPEAA

Le congrès s'oppose à la mise en place des EMAS (Équipes mobiles d'appui à la scolarisation), qui placent les personnels des RASED en position d'évaluateurs, en leur imposant de nouvelles missions qui ne sont plus centrées sur les élèves, et qui substituent à l'aide individuelle le coaching ou le management des enseignants.

Le Congrès revendique :

Un RASED complet pour 800 élèves

Le maintien ou retour des prises en charge des élèves par les RASED !

La création massive de tous les postes spécialisés nécessaires et restitution des postes supprimés afin que chaque RASED soit complet !

L'abandon de la politique d'évaluation/accompagnement PPCR des personnels du Grenelle du ministre Blanquer !

Le Congrès demande le retour à la formation avec les spécialités maître E maître G.

Le Congrès dénonce le changement des missions des UPEAA qui évoluent sous pression de l'administration vers une fonction de personne ressource en lieu et place d'une prise en charge pédagogique directe des élèves.

Formations / Animations

Le congrès exige le respect du droit au CPF.

Le congrès demande l'abandon des constellations et le retour à une formation continue de son choix et sur le temps de classe.

Inclusion scolaire

Le Congrès du SNUDI FO 91 réaffirme les revendications portées de longue date : Oui à la scolarisation adaptée aux besoins de chaque élève, en milieu ordinaire chaque fois que possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire. Non à l'inclusion systématique et indifférenciée !

Le Congrès constate que les situations ingérables et/ou dangereuses pour les personnels comme pour les élèves se multiplient dans notre département. C'est notamment via les CHSCT (que le gouvernement veut supprimer !) que le syndicat défend les conditions de travail, la sécurité des personnels et par conséquent celle des élèves.

Le Congrès exige en premier lieu le respect des notifications MDPH et revendique le rétablissement de toutes les structures spécialisées pour la grande difficulté scolaire (RASED) comme pour le handicap (établissements médico-sociaux) et les départs en stage ASH à hauteur des besoins.

Les logiques de l'école inclusive à tout prix sont celles d'une politique d'austérité budgétaire radicale, renvoyant aux personnels de chaque école la responsabilité de prendre en charge tous les handicaps, toutes les difficultés, tous les troubles, tout en continuant à gérer des classes aux effectifs toujours aussi chargés.

Le congrès constate que ceux qui se faisaient les chantres de l'école inclusive en dénonçant simplement "le manque de formation", font aujourd'hui semblant de découvrir cette brutale réalité. Pour Le Congrès du SNUDI FO 91, Loi Montchamp, décrets Darcos, loi Peillon, loi Blanquer ne poursuivent qu'un seul objectif : faire des économies sur le dos des plus fragiles, en fermant notamment les structures et postes spécialisés.

AESH

Le Congrès est totalement partie prenante des revendications particulières des AESH qui rejoignent celles des enseignants. La honteuse place faite aux AESH par le gouvernement est révélatrice de cette politique d'inclusion à tout prix... et à moindre coût.

Le Congrès revendique un statut et un vrai salaire pour les AESH, le remboursement de leurs frais de déplacement entre les établissements où ils interviennent, et l'abandon des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL).

Développement du syndicat

Le Congrès du SNUDI FO 91 se félicite du développement du syndicat en Essonne, notamment dans les 5 dernières années. Le Congrès mandate le Conseil Syndical pour continuer à renforcer le SNUDI FO 91.

Élections professionnelles

Du 1er au 8 décembre 2022 se dérouleront les élections professionnelles pour désigner les représentants du personnel dans les instances consultatives que la loi de transformation de la Fonction publique laissera subsister.

Le Congrès du SNUDI FO 91 invite chaque adhérent à mesurer l'enjeu de ces élections : l'Administration aura-t-elle, face à elle, des représentants du personnels défendant le Statut, l'École publique, les revendications ou bien des représentants soumis, accompagnant les contre-réformes dans la continuité du protocole PPCR qu'ils ont signé en 2016, un protocole qui a mis en place des modalités d'évaluation des personnels instaurant l'arbitraire hiérarchique dans le déroulement de carrière, la fin du contrôle en CAPD des changements d'échelon, du passage à la Hors classe et à la Classe exceptionnelle, et même des critères justifiant le blocage des salaires ?

Le Congrès appelle les personnels enseignants et AESH à voter pour les listes Force Ouvrière pour renforcer, vis-à-vis de la hiérarchie et du ministre, le poids du syndicat dans son action de défense des droits individuels et collectifs, du pouvoir d'achat et des conditions de travail, un syndicat indépendant du patronat, des gouvernements et des partis quels qu'ils soient.

Le Congrès du SNUDI FO 91 invite tous les adhérents du SNUDI FO 91 à préparer le vote FO en commençant par se faire le relais des informations du syndicat, et à faire voter les collègues de son établissement.

Le Congrès du SNUDI FO 91 réaffirme que l'outil collectif de résistance et de revendications, c'est le syndicat, instrument de l'organisation de la solidarité entre tous les collègues.

Résolution votée à l'unanimité.



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY

Téléphone →

Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66

Claire Coasne : 07 83 06 02 86

David Roussel : 07 69 45 57 42

Maud Le Brun : 06 51 59 56 29

eMail : 91snudifo@gmail.com

Site : snudifo91.fr

